



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Prix Scientifique et Technique 2011

Remise des prix aux jeunes filles
Lundi 19 décembre 2011 à 14h 30

Dans les salons d'honneur de la Préfecture de Région
Boulevard Paul Peytral
13282 MARSEILLE CEDEX 20

Contact : Françoise RASTIT - Déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité - Tél. 04.84 35 45 51

Contact presse : HAUTIER-MANSAT Brigitte - Chargée de communication - Tél. 04.84 35 41 33 / 06.16 72 44 68

Sommaire

Invitation Presse

Pourquoi un prix de la vocation scientifique des filles ?

- A – Les filles ont de meilleurs résultats scolaires que les garçons
- B – Mais les filles s'orientent moins dans les filières scientifiques, technologiques et sélectives

Enjeu : améliorer l'orientation scolaire et professionnelle des filles et des garçons pour une meilleure insertion dans l'emploi

Qu'est ce que le prix à la vocation scientifique et technique des filles ?

- A – Origine du prix
- B – Modalités d'attribution
- Conditions d'admission à concourir
- Le jury régional

Les chiffres du prix 2010 de la vocation scientifique et technique



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Pourquoi un prix de la vocation scientifique des filles ?

A – Les filles ont de meilleurs résultats scolaires que les garçons

Les filles ont de meilleures performances scolaires que les garçons. Dès l'école primaire, elles obtiennent de meilleurs résultats et redoublent moins.

Dans l'académie d'Aix-Marseille, en 2008, **83 % des filles** et 79 % des garçons **entrent en 6ème à l'âge de 11 ans ou moins**. Les filles sont majoritaires sur l'ensemble des baccalauréats généraux (62 %), à l'égalité pour le baccalauréat technologique (50 %), et minoritaires pour le baccalauréat professionnel (44 %).

B – Mais les filles s'orientent moins dans les filières scientifiques, technologiques et sélectives

Quelles que soient leur appartenance sociale ou leur réussite scolaire, **les filles optent moins que les garçons pour une 1ère scientifique**, elles **s'engagent très rarement dans les sections industrielles (45,3 % de filles en S et 10,7 % en STI)**.

Les filles réussissent le baccalauréat général et technologique mieux que les garçons y compris dans les filières S et STI où elles sont moins souvent orientées, le taux de réussite des filles au baccalauréat S est de 90,1 % pour 84,7 % des garçons et en STI de 80,9 % pour 78,2 %.

Les filles hésitent encore à s'engager dans les filières sélectives, comme celles des classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques. En 2010, **elles représentent 73 % des effectifs des CPGE littéraires, 58 % en économie et 30 % en sciences**. Elles sont majoritaires à l'université, dans l'académie d'Aix-Marseille, la part des étudiantes en 1ère année est de 61,3 % (en France 57,7 %).

Enjeu : améliorer l'orientation scolaire et professionnelle des filles et des garçons pour une meilleure insertion dans l'emploi

Dans le cadre de la **diversification des choix d'orientation** et de **l'égalité entre les filles et les garçons dans les filières scientifiques et techniques**, une mesure annuelle spécifique en faveur des jeunes filles est mise en place par le ministère en charge de la politique publique des droits des femmes et de l'égalité : Le Prix de la vocation scientifique et technique des jeunes filles.



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Qu'est ce que le prix à la vocation scientifique et technique des filles ?

A – Origine du prix

Créé par arrêté en date du **23 octobre 1991** et **représentant un montant de 1 000 €** attribué à **650 lauréates** sur l'ensemble du territoire, pour développer et favoriser « la vocation scientifique et technique », ce prix a remplacé la bourse du même nom instaurée en 1985 à l'initiative du Ministère des Droits des Femmes. Cette volonté d'inscrire la parité et l'égalité des chances au cœur des pratiques d'orientation et d'élargissement des choix professionnels est poursuivie et développée aujourd'hui par le ministère des solidarités et de la cohésion sociale.

Le montant du prix est de 1 000 € par lauréate.

Dans la **région Provence-Alpes-Côte d'Azur 46 prix sont décernés cette année** et **le conseil général des Bouches du Rhône soutient cette initiative par la remise de 10 prix supplémentaires sur son département.**

B – Modalités d'attribution

Conditions d'admission à concourir

Ce prix a pour but d'**encourager les jeunes filles, des classes de terminales des lycées d'enseignement général, technique, professionnel et agricole**, qu'elles soient scolarisées en région dans un établissement public ou privé sous contrat, à **s'orienter vers une filière scientifique ou technologique de l'enseignement supérieur** dans laquelle la part des jeunes filles inscrites ne dépasse pas 40 %.

Les **filières scientifiques ou technologiques**, qui comptent **moins de 40 % de filles** sont :

- les **classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques**
- les **licences en informatique, mathématiques, mécanique, physique et sciences de l'ingénieur**
- les **écoles d'ingénieurs**
- les **BTS du secteur de la production** : BTP, productique, génie optique, maintenance industrielle, transport, fluides énergie environnement, électrotechnique
- les **DUT du secteur secondaire** : mesures physiques, génie civil, logistique industrielle, génie électrique et informatique industrielle, génie mécanique et productique, génie des matériaux...

Remarque : Les filières qui comptent plus de 40% de filles, notamment celles liées aux secteurs de la biologie, de la chimie, de la santé, de l'agroalimentaire et de l'agronomie, ne sont pas retenues dans le cadre du prix.

Le jury régional

Les prix sont attribués par le **préfet de région**, sur proposition du Jury régional.

Le jury régional est présidé par **Hugues PARANT**, préfet de la région Provence Alpes côte d'Azur, représenté par **Françoise RASTIT**, déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité.

Les membres du jury sont les **représentants des recteurs de l'académie d'Aix-Marseille et de celle de Nice**, les personnalités qualifiées, des membres de l'enseignement scolaire, de l'enseignement supérieur et de la recherche et les représentants d'entreprises.

Le jury sélectionne les candidatures à partir de l'**analyse anonyme des dossiers reçus en tenant compte prioritairement du projet d'études et du projet professionnel**, tout en prenant en compte le mérite de la candidate sur la base de ses résultats scolaires et des difficultés qu'elle a pu rencontrer dans la construction de son projet.

L'attribution du prix n'est effective que si la candidate intègre la formation pour laquelle elle a présenté son dossier.



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Les résultats du prix 2011 de la vocation scientifique et technique

190 dossiers provenant de 74 lycées situés en région

56 lauréates ont été retenues pour la promotion 2011 dont :

- _ 3 dans les Alpes de Haute Provence,
- _ 7 les Hautes Alpes,
- _ 15 dans les Alpes Maritimes,
- _ 21 dans les Bouches du Rhône,
- _ 4 dans le Var,
- _ 6 dans le Vaucluse

50 jeunes filles, entourées de leur famille, **présenteront**, lundi 19 décembre 2011, en préfecture, **leur projet d'études et leur projet professionnel**.

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfecture des Bouches du Rhône
Bd Paul Peytral - 13282 Marseille cedex 20
www.paca.pref.gouv.fr

Contact presse : **HAUTIER-MANSAT Brigitte** - Chargée de communication - Tél. 04.84 35 41 33 / 06.16 72 44 68